AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0059
FR0000121147-FS0043

15 janvier 2026

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 janvier 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 janvier 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société FORVIA et détenir, à cette date, indirectement, 11 413 962 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,79% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA hors marché.

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 8 janvier 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 331 211 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

 En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 8 janvier 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 554 029 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 3 103 115 actions FORVIA résultant de la détention de 45 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 février 2026 et le 8 janvier 2036 ;

 - 914 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,52 € et 7,12 € ; et

 - 1 450 000 actions FORVIA résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 14,00 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 787 453 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 15 janvier 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société FORVIA et détenir, indirectement, 11 837 625 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 6,01% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FORVIA hors marché.

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 762 325 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

 En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 547 219 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 3 096 304 actions FORVIA résultant de la détention de 45 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 février 2026 et le 8 janvier 2036 ;

 - 915 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,51 € et 7,18 € ; et

 - 1 450 000 actions FORVIA résultant de la détention de 5 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 20,00 €.